

Commission d'architecture, d'urbanisme et du paysage (CAUP)

Ville d'Yverdon-les-Bains

RECOMMANDATIONS POUR L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS PRESENTES A LA CAUP

Afin de soumettre son dossier à la commission d'architecture, d'urbanisme et du paysage, le concepteur prépare une notice explicative de son projet. Ce document permet de présenter l'intégration du projet dans son contexte et d'en justifier la cohérence urbanistique et paysagère.

La notice explicative comprend 2 parties pour lesquelles le porteur de projet réunit les informations et documents suivants.

Notice explicative

Analyse paysagère et urbaine

- Documents donnant la **lecture du contexte** (parcelles voisines, quartier...): topographie, caractéristiques du tissu bâti, végétation, éléments protégés, éléments remarquables, plan d'aménagement, réseau d'espaces publics et de mobilité...
> cartes, plans, schémas, prises de vue...
- Analyse paysagère et urbaine de la situation existante de la ou des parcelles étudiées** : relevé de la végétation existante (force et hauteur des arbres, bosquets, haies, verger, cordon arboré, prairie...), accessibilité et rapport au domaine public et aux parcelles voisines, dégagements visuels ...
> plans, schémas et prises de vue
- Analyse architecturale des constructions existantes sur la ou les parcelles étudiées et justification de leur conservation ou de leur démolition.
> plans, schémas, prises de vue...

Concept et projet

- Plan de situation du projet** à l'échelle appropriée permettant d'observer l'implantation du projet dans son contexte élargi.
- Explication du **concept urbanistique et paysager à l'échelle du quartier** en spécifiant les accès, les aspects mobilité, le rapport à la rue et au patrimoine végétal existant...
- Le plan des aménagements paysagers avec les abattages d'arbres, le type de revêtement et leur perméabilité, les principaux niveaux topographique...
- Les coupes générales** étendues au contexte mettant en évidence la relation du projet à l'espace public et aux constructions existantes, le terrain naturel et aménagé.
- Le programme** ; nombre de place de parc 2 roues et voitures, nombre de logements et leur surface, surfaces dédiées à d'autres affectations...
- Les plans d'étages (ou étages-types).
- Des schémas illustrant les affectations, le fonctionnement du projet, les mobilités (TP, TI ; MD, accès, stationnement...).
- Si elle est à disposition, la maquette d'étude ou de présentation du projet dans son contexte.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle sera adaptée aux caractéristiques du projet présenté. Les éléments en gras sont impératifs pour permettre l'analyse du projet par la CAUP.